

REGIE D'ELECTRICITE DE THONES
 8 VOIE EUGENE FOURNIER BIDOZ
 74230 THÔNES
 Téléphone : 04 50 32 17 17
 Télécopie : 04 50 02 19 30
 Site internet : www.ret.fr
 Contact : service-client@ret.fr



TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option TEMPO		Taxes au	
en vigueur depuis le :		01/02/2021	
		01/01/2021	
Puissance souscrite en kVA	Prix des mensualités (en €)		
	HT*	TTC*	
9	10,84	13,92	
12**	12,66	16,41	
15	14,17	18,56	
18	15,52	20,55	
24 - 30	22,37	28,91	
36	25,59	34,56	

	Prix de l'énergie (en c€ / kWh)			
	Heures Creuses		Heures Pleines	
	HT*	TTC**	HT*	TTC**
Jours Bleus : 300 jours par an	7,01	12,30	9,38	15,14
Jours Blancs : 43 jours par an	8,46	14,04	11,61	17,82
Jours Rouges : 22 jours par an	9,25	14,99	49,05	62,75

HT* : hors CSPE, Taxe Communale TCCFE, Taxe Départementale TDCFE, CTA et TVA

TTC* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (5,5 %)

TTC** : inclus CSPE (2,25 c€/kWh), TCCFE (0,663 c€/kWh), TDCFE (0,3315 c€/kWh), TVA (20%)

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,52 €/an)

** La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin

Dispositions particulières

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

- dimanche : jour "Bleu"

Préavis : la veille dès 20h.

Heures Creuses : (code E) 23h-7h

Jours TEMPO : www.ret.fr

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé						
TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option EJP					01/02/2021	
en vigueur depuis le						
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en €)		Energie (en c€ / kWh)			
	HT*	TTC*	Heures Chargées		Heures Normales	
			HT*	TTC**	HT*	TTC**
12	11,48	14,44	28,19	37,72	9,52	15,31
15	12,96	16,38				
18	14,43	18,33				
36	23,63	30,34				

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,52€/an)

Montants indicatifs de la				Tarif acheminement au		
Contribution Tarifaire Acheminement				01/02/2021		
(CTA en €/mois)						
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 27,04%			Taux TVA : 5,5%		
	Option EJP			Option TEMPO		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
9	/	/	/	8,70	2,35	2,48
12	8,16	2,21	2,33	10,68	2,89	3,05
15	9,51	2,57	2,71	12,66	3,42	3,61
18	10,86	2,94	3,10	14,64	3,96	4,18
24	/	/	/	18,60	5,03	5,31
30	/	/	/	22,56	6,10	6,44
36	18,96	5,13	5,41	26,52	7,17	7,56

1 Taxes : Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 1,95 c€/kWh
la part acheminement de la facture ; tarif T5 01/08/2019
valeurs à la Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0,969 c€/kWh
date de vigueur Taxe Communale (0,646 c€/kWh), Taxe Départementale (0,323 c€/kWh)
TVA à (20 %) sur énergie, CSPE, TCFE et prestations
TVA à (5,5 %) sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon ,
1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres
La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

3 Prestations techniques :

Raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17
géré par la Régie de Thônes - distributeur
voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.
Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours
Possibilité de règlements par virement bancaire (1007 1740 0000 0020 0058 843 - IBAN/BIC : FR76 1007 1740 0000 0020 0058 843 / TRPUFRP1), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces
Option gratuite : par prélèvement; échéance à 18 jours
Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;
Option gratuite en cas de prélèvement : choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1er 2 ième 3 ième ou dernier jeudi du mois)
Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.
Frais de relance : Avis avant coupure (15 jours après date échéance) : 6,25 € HT
Frais de coupure et rétablissement avant 15h : 44,85 € HT. Ces montants peuvent évoluer sans préavis.

9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 02 19 30 ou par courriel à : service-client@ret.fr
Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles du GRD : (HT ; TVA à 20 %) tarif du 01/2/2020

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 13,99 € en standard ; avec supplément : 31,90 € en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.
Frais de changement de puissance : programmation 1 réglage ou modification 1 appareil : 31,76 € ; programmation 2 réglages : 47,27 € ; avec supplément : 31,90 € en version express sous 5 jours
Toute baisse de la puissance souscrite est gratuite
Relève spéciale à la demande du client : 26,60 €
Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 31,62 € HT.
Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 56,27 €

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site www.ret.fr.

12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus